

# SEMINAIRE SUR L'ARBITRAGE CCJA - OHADA



LIBREVILLE, GABON

11 et 12 octobre 2018

Créée dans l'optique de réaliser l'ambition de l'OHADA de « *promouvoir l'arbitrage comme instrument de règlement des différends contractuels* », la CCJA se positionne comme un centre institutionnel d'arbitrage innovant, présentant la particularité d'administrer la procédure arbitrale de la requête introductive à l'exécution des sentences arbitrales.

Le Conseil des Ministres de l'OHADA a adopté le 23 novembre 2017 de nouveaux textes réformant le système d'arbitrage CCJA-OHADA, en proposant une procédure arbitrale rapide, efficace et transparente.

Le nouveau Règlement d'arbitrage entré en vigueur le 15 mars 2018 qui consacre un modèle unique d'arbitrage ou un "**One Stop Shopping**", fera l'objet d'une attention particulière au cours de ce séminaire, des **11 et 12 octobre 2018**, qui a pour objectif une étude pratique du système d'arbitrage de la CCJA-OHADA.

À l'issue de ces deux journées, les participants se verront délivrer une attestation de formation. Ils auront la possibilité de déposer leur candidature

afin d'intégrer la liste des arbitres de la Cour.

## Intervenants:

**Présidence:** M. Edgard Anicet MBOUMBOU MIYAKOU, Président du Conseil des Ministres de l'OHADA

M. César Appolinaire ONDO MVE, Président de la CCJA - OHADA

Mme Sophie NDINGA, Magistrat, Présidente de la Commission Nationale OHADA

M. Serge ABESSOLO, Conseiller Juridique du Ministre de l'Economie, ancien Directeur Général de l'Agence Judiciaire de l'Etat

Me Ruphin Nkoulou ONDO, Avocat au Barreau du Gabon

Me Abel MOULOUNGUI, Notaire

Me Narcisse AKA, Secrétaire Général de la CCJA-OHADA

## PROGRAMME

---

### Jeudi 11 octobre

Matinée 8h30 - 13h avec une pause-café à  
10h

- Convention d'arbitrage
- Instrument relatif aux investissements  
La Clause d'arbitrage dans les contrats  
d'Etat
- Droit applicable au fond et amiable  
composition

Pause déjeuner: 13h - 14h:30

Après-midi 14h30 - 17h

- Problématique de l'indépendance et de  
l'impartialité des arbitres
- Mise en œuvre de la procédure et frais  
d'arbitrage
- Siège de l'arbitrage

### Vendredi 12 octobre juin

Matinée 8h30 - 13h avec une pause-café à  
10h

- Etape préalable à l'arbitrage
- Réunion de cadrage
- Mesures provisoires ou conservatoires

Pause déjeuner: 13h - 14h:30

Après-midi 14h30 - 17h

- Participation des tiers à l'arbitrage
- Sentence arbitrale
- Recours contre la sentence
- Arbitrage et Procédures de recouvrement de  
créances

### Frais de participation:

- › Juristes d'entreprises, Chefs d'entreprises: **Trois-cent-mille (300.000) FCFA**
- › Avocats, Magistrats, Huissiers, Greffiers, Enseignants, .....: **Cent-cinquante-mille (150.000) FCFA**
- › Avocats stagiaires: **Quatre-vingt-mille (80.000) FCFA**
- › Etudiants: **Cinquante-mille (50.000) FCFA**

Les frais couvrent la documentation du séminaire, deux (2) déjeuners et quatre pauses café.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Secrétariat Général du Centre d'Arbitrage de la CCJA-OHADA

Tél: (225) 20.30.34.69/20.30.34.67

Commission Nationale OHADA du Gabon

E-mail: [centredarbitrage.ccja@ohada.org](mailto:centredarbitrage.ccja@ohada.org)

[aknarcis.ccja@ohada.org](mailto:aknarcis.ccja@ohada.org)

[lyse06643181@icloud.com](mailto:lyse06643181@icloud.com)